

Jeux de 2024 : Anne Hidalgo propose d'implanter « l'Arena 2 » dans un quartier populaire

D'ici 2024, Paris comptera une nouvelle Arena de 7 500 places, qui accueillera des épreuves des Jeux olympiques et paralympiques, puis bénéficiera aux clubs parisiens et aux fédérations sportives. Anne Hidalgo, Maire de Paris, va proposer au CIO d'implanter cette salle omnisports dans le quartier populaire de La Chapelle - Gare des Mines (18e).

Depuis le lancement de la candidature de Paris aux Jeux de 2024, Anne Hidalgo a toujours eu pour priorité que ce formidable événement sportif soit le plus utile possible aux Parisien.ne.s et aux Francilien.ne.s, en particulier à celles et ceux qui habitent dans des quartiers populaires.

C'est dans cet état esprit qu'elle a soutenu l'installation de l'essentiel des nouveaux équipements sportifs en Seine-Saint-Denis, le département le plus jeune mais aussi le plus pauvre de France. Grâce aux Jeux de 2024, celui-ci va bénéficier de nombreux investissements, qui amélioreront le cadre de vie de ses habitants et renforceront son attractivité économique.

La nécessaire relocalisation de l'Arena 2

Un équipement a également été prévu à Paris intramuros : une nouvelle salle omnisports, dite « Arena 2 » en écho à l'AccorHotels Arena qui existe déjà à Bercy (12e). D'une capacité de 7 500 places, elle est nécessaire à l'accueil des épreuves des Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi indispensable à plusieurs clubs parisiens et fédérations sportives qui manquent aujourd'hui d'un lieu adapté pour organiser des compétitions.

La Ville de Paris avait dans un premier temps imaginé implanter cette salle à proximité immédiate de l'AccorHotels Arena (12e). Anne Hidalgo avait posé un impératif : maintenir 100% des espaces verts du parc de Bercy. Les premières études techniques se sont avérées décevantes, la parcelle envisagée étant exiguë et comportant trop de contraintes. La configuration de la salle n'aurait pas été optimale et le coût du projet risquait d'être considérablement revu à la hausse.

Le choix d'un quartier populaire de Paris

Anne Hidalgo et Jean-François Martins, son adjoint chargé du Sport, du Tourisme et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ont donc chargé les services municipaux d'envisager d'autres pistes, en privilégiant un quartier populaire de Paris, qui pourrait ainsi profiter du dynamisme et du rayonnement d'un tel équipement. Eric Lejoindre, Maire du 18e arrondissement, a aussitôt proposé le quartier de la porte de la Chapelle, qui fait l'objet d'une vaste opération d'aménagement en vue de se transformer d'ici quelques années en un écoquartier très agréable à vivre. Il doit accueillir des logements, des activités, des espaces verts ainsi qu'un campus universitaire. Il est aussi prévu d'y reconstituer et de moderniser des terrains de sports de proximité au bénéfice des habitants du quartier.

Cet emplacement est aussi stratégique, puisqu'il connecte Paris et la Seine-Saint-Denis. Il bénéficie à ce titre d'une très bonne desserte en transports en commun, à quelque pas de la boucle du tramway, non loin de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est. Il est aussi proche des axes autoroutiers qui desservent notamment le Stade de France, l'aéroport Charles-de-Gaulle et de futurs sites olympiques comme le village des athlètes, le village des médias et le centre aquatique.

Le projet va être soumis à la concertation

Une parcelle a été rapidement identifiée dans le secteur Gare des Mines et de premières études lancées : celles-ci se sont avérées particulièrement concluantes. Anne Hidalgo annonce donc aujourd'hui sa décision de soumettre cet emplacement à la concertation avec le CIO, le futur Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) et les élus du 18e arrondissement.

Contact presse : Fiona Guitard / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61